

Juridictions commerciales

Le 133^e Congrès national des greffiers se tiendra en présentiel à Paris

Le 133^e Congrès national des Greffiers se tiendra, en présentiel les 30 septembre et 1er octobre à Paris, plus précisément à l'Institut du monde arabe, sur le thème « Le greffier, entrepreneur de confiance du service public ».

Après un 132^e Congrès national exceptionnellement dématérialisé en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (BAG 144, « Covid-19 oblige, le 132^e Congrès national sera 100 % numérique », p. 5 ; BAG 145, « Greffiers des tribunaux de commerce, tiers de confiance des entreprises », p. 1), le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) a choisi d'organiser le prochain Congrès national, en présentiel, à Paris.

Cette 133^e édition se tiendra les jeudi 30 septembre et vendredi 1^{er} octobre 2021, au sein de l'Institut du monde arabe (1 rue des Fossés Saint-Bernard, 75005), autour du thème : « Le greffier, entrepreneur de confiance du service public ».

Comme tous les ans, ce congrès sera l'occasion pour la profession de faire le bilan des réalisations accomplies durant l'année écoulée, particulièrement marquée par l'état d'urgence sanitaire, mais aussi de faire le point sur les enjeux et les défis que la profession s'approprie à relever.

Bilan de l'année écoulée marquée par le covid-19

L'année écoulée a été marquée par un certain nombre de réalisations par la profession pour faire face à l'épidémie de covid-19, telles que la publication régulière de baromètres des entreprises, visant à mesurer les effets de la crise sanitaire sur le tissu entrepreneurial français et la participation active de la profession à la mission flash sur la justice économique, créée afin d'améliorer la prévention des difficultés des entreprises et l'accompagnement des entrepreneurs (BAG 145, « Mission flash confiée au président de la Conférence générale des juges consulaires de France », p. 15 ; BAG 147, « Mission Justice économique : mobilisation des greffiers représentés par Didier Oudenot », p. 15).

Le rapport remis en février 2021 a mis en évidence l'expertise des greffiers des tribunaux de commerce en matière de prévention des difficultés des entreprises et l'efficacité de leurs services dédiés à l'accompagnement des chefs d'entreprises et des justiciables (Apepa, Infogreffe.fr, monidenum.fr et tribunaldigital.fr : v. BAG 150, « Rapport sur la justice économique : les greffiers au cœur de la prévention, p. 1 et « Rapport Richelme : l'information sur la prévention, grande cause nationale », p. 3).

Le Congrès s'attachera, en outre, à illustrer le rôle clé joué par la profession, grâce à un effort collectif au sein du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (COLB), aux côtés de Tracfin et de l'Agence française anticorruption (AFA), dans la lutte pour vaincre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Par ailleurs, 2 ans après leur création, les greffes des tribunaux mixtes de commerce dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) (BAG 134, « Création d'offices de greffiers des tribunaux mixtes de commerce dans les DROM », p. 2) y partageront leur retour d'expérience.

Enjeux et défis à relever

Ce 133^e Congrès permettra, par ailleurs, de faire un point de l'actualité à venir intéressant la profession. Parmi les sujets majeurs qui méritent une attention particulière, il faut souligner notamment la réforme des règles relatives à la déontologie et à la discipline des professions du droit et notamment celle des greffiers des tribunaux de commerce à compter du 1^{er} juillet 2022.

En effet, le 25 mai 2021, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, lequel habilite le gouvernement à procéder par voie d'ordonnance, dans un délai d'un an à compter de la publication de la loi, pour réunir l'ensemble des règles relatives à la déontologie et à la discipline des greffiers des tribunaux de commerce, parmi lesquelles plus particulièrement l'élaboration d'un code de déontologie par le CNGTC (Projet de loi AN, 25 mai 2021, n° 612, art. 19 et s., 27 et 36, XI). Le texte sera examiné par les sénateurs en septembre 2021 (Communiqué de presse du ministère de la justice, 25 mai 2021).

Sophie Jonval,
Présidente du Conseil national des greffiers
des tribunaux de commerce

Edith Dumont,
Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce